

Lobbying

Les faits

En janvier 2020, tiers-lieux.be découvre qu'un lobbying a été exercé sur la définition Wikipédia « Tiers-lieu » et l'expose sur la page Facebook des Tilios (Tiers-Lieux Libres et Open-Source)¹.

Le 10 décembre 2015, la définition Wikipédia du mot "tiers-lieu" a été modifiée par un collaborateur Wikipédia : « [Philome](#) ».

À l'époque de la création de cet utilisateur (2009), son profil mentionnait un emploi au sein de l'agence I&E, rachetée en 2012 par le groupe international Burson-Marsteller, renommé Burson Cohn & Wolfe en 2018. :

Ligne 1 :

- `{{Boîte Utilisateur|habite France|fr|Commons}}`
-
- `'''Mes contributions à Wikipedia sont d'ordre perso et pro''':
`
- `* Mes centres d'intérêt personnels portent sur la musique, le cinéma, le théâtre et les sciences humaines et sociales - avec un grand souci d'éclectisme dans ces domaines.
`
- `* Je souhaite également apporter à l'encyclopédie mon regard de professionnel de la communication (je travaille pour l'agence i&e) sur des sujets comme le web social ou les grands repères du secteur dont la connaissance peut être utile à tous. D'autre part, je pourrai être amené à intervenir sur des pages de client pour vérifier l'exactitude des infos présentes ou améliorer leur page dans le respect des règles de la communauté.`

Le 27 mai 2020, cet utilisateur sera définitivement banni de Wikipédia pour raison de « Contributions rémunérées non-déclarées » :



Cette modification avait pour but de mentionner les résultats d'enquêtes et statistiques réalisées par l'agence Actinéo ou « L'Observatoire de la qualité de vie au travail », initiative de l'« Ameublement français », organisation patronale française fondée en 1960 et représentant les fabricants français d'ameublement.

Actinéo est directement relié à Burson Cohn & Wolfe, ces derniers ayant réalisé « [la conception et la création graphique](#) » du site Actinéo:



Les chiffres fournis par Actineo dans son « [Baromètre Actineo 2015](#) » sont censés mettre en avant l'utilisation des tiers-lieux dans le cadre du travail, néanmoins, les textes accompagnant ces chiffres montrent qu'ils se sont basés sur une définition propre du terme « tiers-lieu », loin de toute réalité existante.

Selon ce baromètre, 96% des travailleurs avaient déjà travaillé au sein d'un « tiers-lieu de travail ». Pour celui-ci, un tiers-lieu peut être un autre local de l'entreprise où une personne serait employée, montrant que n'importe quel « lieu tiers » peut alors être un « tiers-lieu », sans tenir compte de la définition même du terme.

Ce baromètre reprend également, comme « tiers-lieu public », tout lieu dans lequel une personne serait susceptible de pouvoir travailler (café, transports en communs, hôtels, aéroports, gare, ...) faisant alors monter le nombre de travailleurs utilisant de tiers-lieux publics à 54%.

Enfin, le baromètre reprend les « tiers-lieux d'innovation » (fablab, espaces de co-working, incubateurs, ...), les plus proches de ce qui définit originellement les tiers-lieux, mais utilisés par seulement 24% des travailleurs interrogés.

Le même jour, le même utilisateur aura modifié les définitions de « bien-être », « poste de travail », « Aménagement en open space », à chaque fois pour y inclure le baromètre Actineo.

L'entreprise Burson Cohn & Wolfe est mise en cause en mai 2020 pour avoir contribué sur un certain nombre d'articles de la version en français de l'encyclopédie, tout en ne respectant pas ses règles. L'entreprise reconnaît les faits et « s'engage à ne plus apporter de contributions sur les pages Wikipédia »²⁾.

Le but ?

Suivre les principes d'Actineo, « La référence sur la qualité de vie au bureau » ?

Oui! et ça tombe très bien, selon Actineo il faut passer par de l'open-space, du ré-aménagement, de l'aménagement de nouveaux espaces!

Et c'est qui qu'on appelle pour faire ça ? des fabricants de meubles...

Différentes définitions



Attention, cette partie de la définition et les recherches liées sont toujours en cours



d'écriture.

L'une des « définition/explication » que l'on entend souvent utilise les mots « entre le domicile et l'entreprise », « propices aux rencontres », « aux échanges informels », présentant avant le tiers-lieu comme un lieu de travail. Théoriquement, si vous vous intéressez déjà un peu au domaine, vous avez forcément déjà entendu ou utilisé ces termes.

Mais pourquoi ces termes ? Qu'est-ce qui a fait que, à un moment, ils ont été utilisés, repris et soient encore utilisés dans tant d'explications, mais très souvent dans un certain cadre institutionnel.

Ce n'est certainement pas « tout le monde » qui s'est dit en même temps que c'étaient les meilleurs termes à utiliser. Quand certains mots sont utilisés pour créer un jargon, ce n'est pas sans raison et il faut donc chercher cette raison.

Cela n'est pas difficile, il suffit de remonter dans le temps avec la recherche Google et voir le résultat de recherche aux différentes époques pour voir où apparaissent les premiers liens.

Si l'on fait une recherche sur des termes tels que « tiers-lieux » et « échanges informels » entre le début de Google et le 31 décembre 2013, on ne trouve rien.

En fouillant, je trouve un article de 2010, venant de ZEVillage (dont nous parlerons plus tard) : « Les « tiers-lieux », espaces de travail et d'échange pour stimuler l'innovation et la créativité »³⁾ où l'on retrouve dans un court article les principaux mots : « tiers-lieu », « informel », « convivial », « échange », « ouverture »... Cet article-là n'est pas mauvais et aurait pu être une très bonne base car, mais il était écrit sur ZEVillage. Et de cet article semblent avoir été tirés les « mots clefs » que l'on retrouvera par la suite.

2014

En 2014, les choses changent. Ces termes commencent à être utilisés, cela dès janvier 2014 sur le site de l'Anact, l'« Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ». Les deux termes sont éloignés et ne semblent pas être en rapport l'un avec l'autre dans cet article de l'Anact, mais nous y reviendrons.

Cela rappelle le [lobbying exercé sur la définition Wikipédia](#) par Burson, Cohn & Wolfe (BC&W) au profit de Actinéo. Il est impossible pour le moment de dire si un tel lien existait à l'époque. Par contre il existe maintenant, Anact a rejoint le groupe Aesio dont le contact presse et l'image sont directement gérés par BC&W.

Attention, il est plus que conseillé de lire l'article cité plus haut pour avoir une totale compréhension de la suite.

Une autre source de 2014, « Ajiter » présente une MSAP (« Maison de Service Au Public », réunissant différents services, dont numériques) comme un tiers-lieu, y compris pour ses employés où : « *Les échanges informels entre collègues autour du repas partagé le midi sont très important pour fluidifier la circulation de l'information, alors que les 6 salariés ne trouvent pas forcément le temps de dédier des réunions d'échange entre services régulières.* »⁴⁾

2015

ZEVillage

Présenté comme « média en ligne pour repenser et transformer le travail. Il s'intéresse notamment à la transformation des organisations et des espaces de travail »⁵⁾ sort un PDF intitulé : « Corporate Coworking : quelle(s) réalité(s) derrière le coworking en entreprise ? »⁶⁾.

Ils utilisent une image "Troisième lieu" comme couverture sur Facebook, semblant montrant leur envie de promouvoir une certaine forme de tiers-lieu.

Dans ce document, nous retrouvons tout un tas de termes, certains ayants marchés (tiers-lieu, échanges informels...), d'autres non (corpworking)...

Le « corpworking » (ou corpoworking) se définit comme « l'espace de coworking en entreprise. »⁷⁾ (c'est la définition la plus courte trouvée, mais elles signifient toutes la même chose)

Pour ZEVillage, sans citer la moindre source quant à l'origine de leurs définitions :

- les espaces de corpoworking sont bien des tiers-lieux de travail ;
- ils comportent les mêmes ingrédients « de base » que les espaces de coworking : diversité d'espaces, infrastructure IT adaptée, communauté d'utilisateurs, animation ;
- ils sont plus ou moins ouverts selon les cas, avec parfois un ciblage fort des utilisateurs ;
- la liberté y est un principe important (liberté de fréquenter le lieu ou pas, liberté de penser et d'agir autrement que le prévoient les normes des organisations traditionnelles) ;
- l'interaction y trouve toute sa place, et les collaborations sont encouragées ;
- les ressources sur place, matérielles et immatérielles, sont autant que possible mutualisées ;
- la communauté est souvent impliquée dans le projet, dans l'aménagement du lieu, avec à la clé un attachement spécifique au projet/ lieu ;
- les interactions quotidiennes sont régulées assez spontanément par le collectif ; la confiance et le bon sens prévalent ;
- il est attendu de chacun une participation à la vie du lieu à hauteur de ce qu'il y reçoit (don/contre-don), une disposition à l'échange et au partage ;
- le modèle économique des projets est atypique et/ou bancal, le « système D » fait partie du fonctionnement habituel ;
- le projet reflète des valeurs, il répond à une « ambition supérieure » de transformation, et s'inscrit dans le « faire ».

Si je fais une recherche sur ZEVillage et Actinéo, je vois qu'ils semblent être amis puisque toute action de l'un entraîne un partage de l'autre. Il en va de même entre ZEVillage et l'Anact.

Donc, les différents acteurs, nous avons :

- BC&W : agence internationale de communication et de relations publiques. Connue pour avoir ses modifications Wikipédia⁸⁾
- Actinéo : Le baromètre de la qualité de vie au travail, créé par le plus gros syndicat de fabricants de meubles.
- Anact : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, copain comme cochon avec Actinéo et...
- ZEVillage : « média » d'information

Autres

Beaucoup de sites reprendront le tiers-lieu comme un espace de corpoworking, appelé souvent « tiers-lieu de travail ».

- **Pays de Brest**⁹⁾ : « Les espaces de travail partagés permettent de travailler dans une ambiance conviviale et dans un cadre chaleureux. Les lieux sont largement ouverts et ponctués d'espaces propices aux rencontres et aux échanges informels. »
Leur sources est « La mutinerie », qui n'existe plus, mais donc je retrouve des traces dans les publications d'Actinéo.
- **INSEE** (Institut National de Statistique et des Études Économiques)¹⁰⁾ : « tiers-lieu (lieu d'accueil et d'échanges informels, avec espaces de travail collaboratifs) »
Aucune source fournie
- **GEMTIC** (Groupement des Entreprises Mahoraises des TIC) : « Le coworking (tiers lieu) est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs (coworkers) encourageant l'échange et l'ouverture. »
Aucune source fournie

Nous pouvons voir que l'**UNCASS** (Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale), dans son guide d'achat 2015¹¹⁾ prévoit les espaces collaboratifs, les lieux d'échanges informels. Ce qui n'était pas le cas en 2014.

Source fournie : Actineo.

- **Caisse des dépôts**¹²⁾ : « Les tiers-lieux, appelés aussi espaces de travail collaboratif, désignent ces lieux de travail innovants partagés, utilisables de manière flexible. Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise. Ils permettent aussi aux professionnels de type indépendants, auto-entrepreneurs, TPE de se retrouver dans des espaces de travail très bien aménagés et équipés (salles de réunion, visioconférence) et de bénéficier d'animations et d'échanges ainsi que des synergies liées au travail collaboratif. » « des espaces favorisant les rencontres de type lounge et espaces informels »
Leur source : « Le livre blanc national sur le télétravail et les nouveaux espaces de travail », proposé par ZEVillage.

etc.

2016

- **Ministère de la Culture**¹³⁾ : « Le bâtiment, conçu par l'architecte Dominique Coulon, appelé « Puzzle », répond au concept de « troisième lieu » ou tiers-lieu, ce terme désignant les espaces d'échanges informels appelés à se démarquer aussi bien dans la sphère privée (premier lieu) que dans la sphère professionnelle (second lieu). »
- **Métropole Européenne de Lille**¹⁴⁾
- etc.

Il y en a encore assez peu, mais les seuls résultats qui continuent à apparaître montrent que l'on est rentré dans l'institutionnalisation des termes.

2017 à aujourd'hui

Cela explose, ce sont des centaines des pages qui réemploient ces termes dans une optique professionnelle de co(rp)working et ces termes et « définitions » sont acceptés, bien que toujours flous et difficilement compréhensibles.

1)

<https://www.facebook.com/groups/tilios/permalink/2815590631805755/>

2)

<https://www.numerama.com/business/626945-comment-des-agences-de-e-reputation-ont-modifie-des-articles-wikipedia-pour-leurs-clients.html>

3)

<https://zevillage.net/campagnes/les-tiers-lieux-espaces-de-travail-et-dechange-pour-stimuler-linnovation-et-la-creativite/>

4)

<https://www.ajjiter.fr/?UneMaisonDeServicesAuPublicPilierDuDeve>

5) 6)

https://zevillage.net/wp-content/uploads/2015/11/Corporate-coworking_fran%C3%A7ais.pdf

7)

<https://www.bureautique-informatique.com/espaces-de-coworking-et-corpworking-qu-est-ce-que-c-est/>

8)

<https://www.numerama.com/business/626945-comment-des-agences-de-e-reputation-ont-modifie-des-articles-wikipedia-pour-leurs-clients.html>

9)

https://www.pays-de-brest.fr/images/pdf/projet-de-territoire/Guide_espaces_travail_partages_Pays_Brest.pdf

10)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1521261>

11)

https://guideachats.ucanss.fr/res/Fiche_Mobilier_de_bureau.pdf

12)

https://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/Rapports_et_etudes/numerique/Guide_telecentres-BD.PDF

13)

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/actu/an/2016/3e-LIEU-Puzzle-un-nouvel-equipement-structurant-a-Thionville>

14)

<https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2018-09/Guidet%C3%A9travailM%C3%A9ropoleLille.pdf>

From:

<http://www.tiers-lieux.be/> - **tiers-lieux.be**

Permanent link:

<http://www.tiers-lieux.be/doku.php?id=evolution:lobbying>

Last update: **2022/07/26 01:30**

